

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 11 septembre 2017 à 20h00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présents les conseillers Deborah Beattie, Jamie Moore, Jean Pierre Bergeron, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Sont également présents la secrétaire d'assemblée, Sara Czyzewski, et du public.

2017-09-153 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 11 SEPTEMBRE 2017

1. Agenda
2. Procès-verbaux du 7 août 2017
3. Comptes payables
4. Règlements –
 - a) Avis de motion – Règlement 308-1
 - b) Avis de motion – Règlement 309-1
 - c) Projet de règlement 308-1 – modifiant règlement 308 intitulé plan d'urbanisme
 - d) Projet de règlement 309-1 modifiant règlement 309 intitulé Zonage
 - e) Adoption du de Règlement No. 318 règlement déléguant certains pouvoirs au directeur général d'autoriser des dépenses et de passer des contrats
5. Acceptation des travaux, subvention du député
6. Entente programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
7. Projet de pavage, rang 3
8. Nommer l'accès piste cyclable, chemin Élizabeth
9. Appui St-Rémi
10. Correction de résolution 2017-08-142
11. Annulation de résolution 2017-05-97
12. Réduction des heures d'ouverture- bureau de poste
13. Autorisation de dépenses
 - a) administration
 - b) voirie
 - c) service des incendies
 - d) appuis financiers, dons
 - e) autres
14. Rapports mensuels
 - a) Inspecteur de la voirie
 - b) Inspecteur municipal en bâtiment
 - c) Service des incendies
15. Sujets divers
16. Correspondance
17. Période des questions
18. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec le point 15, "Sujets divers", ouvert.

2017-09-154 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AOÛT 2017

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jamie Moore,
APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 7 août 2017, tel que déposé.

2017-09-155 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2017, ou par une appropriation de surplus ;

201700372	2017-08-10	MSA Infrastructures inc.	490 096,87 \$
201700373	2017-08-14	Ministère du revenu du Québec	5 581,26 \$
201700374	2017-08-14	Receveur Général du Canada	2 254,21 \$
201700375	2017-08-14	Conseil des Jeunes de Hemmingford	500,00 \$
201700376	2017-08-14	GESTAR Inc.	1 144,00 \$
201700377	2017-08-14	FQM	5 242,86 \$
201700378	2017-08-14	Hydro-Québec	1 237,35 \$
201700379	2017-08-14	Rona (FCDQ)	36,46 \$
201700380	2017-08-14	CIBC Visa	349,56 \$
201700381	2017-08-14	BELL Canada - INTERNET	115,77 \$
201700382	2017-08-28	Bell Canada	346,19 \$
201700383	2017-08-28	Bell Mobilité	19,50 \$
201700384	2017-08-29	Chambre de commerce et d'industrie	373,67 \$
201700385	2017-09-11	Refuge AMR	167,63 \$
201700386	2017-09-11	Aréo-Feu Ltée	1 050,25 \$
201700387	2017-09-11	Dunton Rainville	285,78 \$
201700388	2017-09-11	Fonds d'information	28,00 \$
201700389	2017-09-11	Village de Hemmingford	1 680,47 \$
201700390	2017-09-11	Infotech	264,44 \$
201700391	2017-09-11	J.L. Priest Inc.	357,27 \$
201700392	2017-09-11	Perron et Fils	208,11 \$
201700393	2017-09-11	Recy Compact Inc.	20 527,64 \$
201700394	2017-09-11	Ricoh Canada	213,68 \$
201700395	2017-09-11	Dery Telecom	182,30 \$
201700396	2017-09-11	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	550,35 \$
201700397	2017-09-11	Duteau, Gerald Jr. (Jay)	551,88 \$
201700398	2017-09-11	TAYLOR, PAUL	69,80 \$
201700399	2017-09-11	André Paris Inc.	983,04 \$
201700400	2017-09-11	Portes de Garage RSM	218,62 \$
201700401	2017-09-11	Centre de services partagés	567,87 \$
201700402	2017-09-11	JALEC INC.	214,39 \$
201700403	2017-09-11	Jean-Pierre Guay Transport Inc.	609,85 \$
201700404	2017-09-11	IMPERIAL OIL Ltd. - ESSO	1 245,34 \$
201700405	2017-09-11	Gaztek Inc.	607,93 \$
201700406	2017-09-11	Climatisation Maurice Leclerc Fils	245,48 \$
201700407	2017-09-11	Sara Czyzweski	65,12 \$
201700408	2017-09-11	Entreprises Énault Électrique	339,18 \$
201700409	2017-09-11	André Barrière	520,00 \$
201700410	2017-09-11	Devon Watt	104,46 \$
201700411	2017-09-11	Research Consultants International	1 990,00 \$
201700412	2017-09-11	PAPETERIE ST-RÉMI	582,05 \$
201700413	2017-09-11	MOBI INC.	1 149,75 \$
201700414	2017-09-11	ÉQUIPEMENTS GUILLET INC.	104,55 \$
		Plus salaires estimés	17 000,00 \$
			559 982,93 \$

Les dépenses autorisées à la séance:

201700672	2017-09-12	La Marg Elle	100,00 \$
			560 082,93 \$

IL EST PROPOSÉ le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 559, 982.93\$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 308-1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 308 INTITULÉ PLAN D'URBANISME

Avis de motion, est donnée par le conseiller Jean Pierre Bergeron qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 308-1 intitulé *règlement modifiant le règlement no. 308 intitulé plan d'urbanisme*, en vue d'agrandir l'affectation récréatif intensif.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 309-1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 309 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE

Avis de motion, est donnée par le conseiller Jean Pierre Bergeron qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 309-1 intitulé *règlement modifiant le règlement no. 309 intitulé règlement de zonage*, en vue d'agrandir la zone R13.

2017-09-156 ADOPTION, PROJET DU RÈGLEMENT NO 308-1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 308 INTITULÉ PLAN D'URBANISME

ATTENDU QUE la MRC des-jardins-de-Napierville a modifié le schéma d'aménagement et de développement révisé pour but d'agrandir l'affectation récréation intensive applicable au Parc Safari ;

ATTENDU QUE la modification du schéma révisé est entrée en vigueur le 29 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité tenue, dans les six (6) mois de l'entrée en vigueur du schéma, les règlements de concordance ;

ATTENDU l'avis de motion, avec dispense de lecture, donné par le conseiller Jean Pierre Bergeron à la séance du conseil du 11 septembre 2017 ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Pierre Bergeron, APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le projet de plan d'urbanisme no. 308-1 soit adopté, tel que déposé ;

DE DÉLÉGUER à la directrice générale, le droit d'établir la date pour la tenue d'une séance de consultation publique conformément à la loi ;

DE TRANSMETTRE le projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville pour un avis préliminaire sur la conformité du règlement.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation dans la salle et au bureau municipal.

**2017-09-157 ADOPTION, PROJET DE RÈGLEMENT NO. 309-1,
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.309
INTITULÉ ZONAGE**

ATTENDU QUE la MRC des-jardins-de-Napierville a modifié le schéma d'aménagement et de développement révisé pour but d'agrandir l'affectation récréation intensive applicable au Parc Safari ;

ATTENDU QUE la modification du schéma révisé est entrée en vigueur le 29 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité tenue, dans les six (6) mois de l'entrée en vigueur du schéma, les règlements de concordance ;

ATTENDU l'avis de motion, avec dispense de lecture, donné par le conseiller Jean Pierre Bergeron à la séance du conseil du 11 septembre 2017 ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Pierre Bergeron, APPUYÉ par le conseiller Jamie Moore
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le projet de règlement no. 309-1 de zonage soit adopté, tel que déposé ;

DE DÉLÉGUER à la directrice générale, le droit d'établir la date pour la tenue d'une séance de consultation publique conformément à la loi ;

DE TRANSMETTRE le projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville pour un avis préliminaire sur la conformité du règlement.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation dans la salle et au bureau municipal.

**2017-09-158 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 318 RÈGLEMENT
DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS AU DIRECTEUR
GÉNÉRALE D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE
PASSER DES CONTRATS**

ATTENDU QUE l'article 961.1 du code municipal du Québec accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté les règlements no 290 en juillet 2014, et no 233 en juin 1994 et qu'ils doivent être modifiés ;

ATTENDU QU'UN avis de motion avec dispense de lecture par le conseiller Jean Pierre Bergeron, a été donné conformément à l'article 445 du *Code municipal* ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 7 août 2017 (2017-08-134) ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal* ;

ATTENDU QUE le conseil a mentionné l'objet de ce règlement à la présente séance ;

À CES CAUSES, il est proposé par le conseiller Lucien Bouchard, APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le règlement no 318 *dégrant certains pouvoirs au directeur général d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.*

QUE le règlement no. 318 entre en vigueur selon la loi.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation dans la salle et au bureau municipal.

2017-09-159 ACCEPTATION DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION POUR CERTAINS CHEMINS, SUBVENTION DE 17,599 \$

ATTENDU QUE la municipalité a fait effectuer des travaux d'amélioration au réseau routier, soit sur le rang Saint-Pierre Est, et les chemins Back Bush, Lavallée, Williams et Hurley ;

ATTENDU QUE la municipalité désire demander le versement de la subvention accordée pour ce projet, dossier no. 00025186-1-68015(16)-2017-05-31-27 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jamie Moore,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur une partie des chemins ci-haut mentionnés, pour un montant subventionné de 17,599 \$ accordé pour ces travaux et joint à la présente, copie des pièces justificatives, conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité.

2017-09-160 ENTENTE PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 à 2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été

confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réels vérifiés et reflète les prévisions de dépenses des travaux initialement entre le 1^{er} avril 2017 et 31 mars 2018.

2017-09-161 PROJET DE PAVAGE AU RANG 3

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER la directrice générale d'entamer des démarches pour effectuer des appels d'offres pour des travaux de pavage au le Rang 3, de 1 ½ pouces compacté sur une distance de 200 mètres par 6 mètres de largeur et d'approximativement 5 pouces par 10 pieds par 175 mètres d'asphalte recyclé pour corriger la courbe ;

QUE la directrice générale invite les entreprises Réal Chenail Transport, Pavage Chenail et Pavage MCM à soumissionner ;

QUE la Directrice générale présente les résultats de l'appel d'offres à la séance du conseil d'octobre.

2017-09-162 NOMINATION – ACCÈS PISTE CYCLABLE, CHEMIN ÉLIZABETH

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jamie Moore,
APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE nommer l'accès à la piste cyclable sur chemin Élizabéth le *Sentier Moran*, et d'afficher le nom à l'entrée de l'accès sur le chemin Élizabéth.

2017-09-163 APPUI AU PROJET DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU GASIER À SAINT-RÉMI

Attendu qu'il a été démontré que la capacité du réseau de gaz nature à Saint-Rémi n'est plus suffisante pour desservir efficacement les clients actuels ou futurs;

Attendu que la couverture au gaz naturel déficiente est identifiée comme une contrainte à l'agriculture dans le PDZA de la MRC des Jardins de Napierville;

Attendu les représentations faites auprès de la ville par les principaux producteurs en serre touchés par cette situation;

Attendu les besoins d'expansion de la ville de Saint-Rémi pour les 15 prochaines années, notamment à des fins industrielles, exprimés dans le SADR de la MRC des Jardins de Napierville ainsi qu'au projet de Plan d'urbanisme no V 638-2016-00;

Attendu qu'à titre de pôle économique principal de la région, la ville souhaite maintenir et améliorer l'offre de services à la population ;

Attendu les objectifs contenus dans le projet de Plan d'urbanisme no V 638-2016-00 en matière de développement économique et d'environnement, notamment :

- Favoriser une prise en charge locale des enjeux environnementaux globaux ;
- Éviter les problèmes futurs liées aux infra structures ;
- Favoriser la création et le maintien des emplois ;
- Favoriser le développement d'une économie qui tient compte du milieu

Attendu qu'il y a lieu d'encourager les entreprises agricoles qui tendent vers une agriculture durable, qui diminuent son empreinte environnementale tout en maximisant les retombées économiques pour la région ;

Attendu qu'il a été démontré que sur le plan énergétique, le gaz naturel est actuellement l'une des sources les plus efficaces, écologiques et économiquement viables pour la plupart des cultures en serre à Saint-Rémi ;

Attendu le plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020) du gouvernement provincial ainsi que les orientations et efforts gouvernementaux en matière de transitions énergétiques visent à encourager l'utilisation du gaz naturel au lieu des autres combustibles fossiles ;

Attendu que les entreprises agricoles de la région qui œuvrent dans le domaine de la culture maraîchère et ornementale en serre permettent d'offrir des produits locaux à l'année, ce qui contribue à diminuer le bilan environnemental de tous les Québécois ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPUYER la ville de Saint-Rémi dans sa demande de renforcer son réseau gazier.

2017-09-164 CORRECTION DE RÉOLUTION 2017-08-142

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée à faire le taillage de branches sur la piste cyclable sur les tronçons de Ste-Clotilde, Canton de Hemmingford, Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Bernard-de-Lacolle (2017-08-142) ;

CONSIDÉRANT QUE ce sera plus nécessaire de faire au tallage de branches sur la piste cyclable au complet ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
APPUYÉ par le conseiller Jamie Moore
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le département de la voirie procède au taillage de branches seulement sur le tronçon du Canton de Hemmingford, les frais seront chargés à la MRC des jardins-de-Napierville, tel que prévu au résolution 2017-08-142.

2017-09-165 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2017-05-97

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ANNULER la résolution 2017-05-97 en raison que les travaux de planage ne seront pas effectués en 2017.

2017-09-166 RÉDUCTION DES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE DE HEMMINGFORD

CONSIDÉRANT QUE le bureau de poste de Hemmingford doit procéder au remplacement de deux (2) de leurs employés ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite que cette situation n'entraîne pas la réduction des heures du bureau de poste ;

CONSIDÉRANT QUE les heures d'ouverture actuelles sont du lundi, mardi, mercredi et vendredi de 10h à 17h et le jeudi de 10h à 18h30;

CONSIDÉRANT QUE nous avons déjà subi une réduction des heures d'ouverture du bureau de poste ;

CONSIDÉRANT QU' il est essentiel d'offrir un service qui permet à la majeure partie de la population de pouvoir l'utiliser ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QU'une demande soit adressée à Postes Canada afin de conserver les heures actuelles du bureau de poste de Hemmingford, une municipalité reconnu comme pôle économique secondaire du schéma d'aménagement de la MRC des-jardins-de-Napierville ;

D'ENVOYER la résolution aux députés fédérale des régions de la MRC.

2017-09-167 ACCEPTATION DE TRAVAUX DE RECOUVREMENT D'ASPHALTE DE DIFFÉRENTS CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été en appel d'offres par invitation pour des travaux de pavage pour niveler des ponceaux sur les chemins Brownlee Nord, Hurley, James Fisher, Shields et Quest ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux soumissions donc :

- Réal Chenail Transport – 8, 890\$ plus taxes
- Pavages MCM inc - 9, 995\$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Réal Chenail Transport présente la soumission la plus basse, pour un montant de 8890\$ excluant les taxes ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jamie Moore,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER la soumission telle que proposée, budget provenant de la voirie de 2017.

2017-09-168 ACHAT D'ENSEIGNES, BIENVENU CANTON DE HEMMINGFORD

ATTENDU QUE les quatre (4) enseignes à l'entrée du Canton doivent être remplacé ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu entre autres, une soumission de Ventax Graphix pour des enseignes en uréthane haute densité 4' x 8' avec les poteaux en bois traité, peinturé et chapeaux décoratifs, plus excavation si nécessaire, pour un total de 14, 200\$ plus taxes ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER la soumission telle que décrite, et la dépense de 14, 200\$ plus taxes, prévu au budget municipal de 2017.

2017-09-169 TRAVAUX DE PEINTURE, CASERNE DES INCENDIES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les travaux et le paiement de 1250\$ plus taxes pour les travaux de peinture d'une porte, les cadrages de portes, et d'une sirène à la Caserne des incendies, les fonds provenant du budget du service des incendies de 2017.

2017-09-170 INSPECTIONS ANNUEL DE VÉHICULES, SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) véhicules du service des incendies doivent être inspectés par la SAAQ ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER la dépense et le paiement de 700\$ plus taxes pour les inspections, tel que prévu au budget du service des incendies de 2017.

2017-09-171 SOUPER DE SPAGHETTI 2017, ORGANISME APPRENDRE EN COEUR

CONSIDÉRANT QUE l'organisme " Apprendre en cœur" se donne comme mission de favoriser le développement du langage auprès des enfants 0-5 ans et amasse des fonds pour la poursuite de leurs activités au sein de plus de 200 familles sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QU'Apprendre en cœur organise un souper spaghetti le vendredi 27 octobre prochain de 17h00 à 19h00 au Centre Communautaire à Saint-Rémi, et sollicite une aide financière pour réaliser ce souper ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
APPUYÉ par le conseiller Jamie Moore
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER un don de 100\$ versé à l'organisme "Apprendre en cœur", les fonds provenant du budget pour les dons de 2017.

RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES

2017-09-172 CORRECTION DE RÉOLUTION 2017-08-149

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
APPUYER par le conseiller Jamie Moore
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE corrigé la résolution 2017-08-149 pour remplacer l'achat de sable par de l'abrasif pour les chemins d'hiver au même prix approuver.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Un résident s'informe sur les comptes payables, et le soutien financier accordé à la COOP de Santé Hemmingford et région.

Un résident demande d'expliquer la résolution concernant la réparation à venir des ponceaux.

2017-09-173 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
APPUYER par le conseiller Pierre Mineau
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la séance soit levée à 20h 30.

Paul Viau
Maire

Sara Czyzewski
Directrice générale et sec-trés

Je, Paul Viau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS : La directrice générale, secrétaire-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus ;

2017-09-155	2017-09-159	2017-09-160
2017-09-161	2017-09-164	2017-09-167
2017-09-168	2017-09-169	2017-09-170
2017-09-171	2017-09-172	